



Communiqué de presse
30 mai 2017

La coordination de l'Aide aux Victimes n'a pas été oubliée !

France Victimes est satisfaite de la publication du décret du 24 mai 2017 relatif aux attributions du garde des sceaux en matière de coordination de l'aide aux victimes.

Si le recentrage de cette coordination sur un ministère pourrait apparaître à certains comme une régression, force est de retenir l'essentiel : **l'aide aux victimes est pensée en direction de toutes les victimes, quelle que soit la cause de leur malheur, et la compétence interministérielle est donnée au ministre d'Etat pour lui permettre d'engager l'Etat dans une nécessaire cohérence et lisibilité de son action en direction de toutes celles et ceux qui souffrent.**

L'aide aux victimes en France s'est construite depuis 35 ans sur le savoir-faire et l'expertise des associations d'aide aux victimes qui sont au cœur des dispositifs opérationnels, que ces situations relèvent de la délinquance au quotidien ou de faits exceptionnels.

L'Etat confirme son engagement et se donne les moyens de répondre aux attentes des personnes victimes, de toutes les victimes, de terrorisme, comme d'accidents collectifs, de violences individuelles comme d'atteintes aux biens, en poursuivant son action au sein du ministère de la Justice avec cette vigilance constante d'une reconnaissance et d'une prise en compte égalitaire de toutes les victimes.

La Fédération et le réseau des associations France Victimes, formées, expérimentées et disponibles sont disposés à poursuivre cet objectif partagé et donner du sens à cet engagement étatique avec le Garde des Sceaux.

France Victimes est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 130 structures d'aide aux victimes et 800 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'État et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux. Écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37 (7j/7), et le site Internet www.france-victimes.fr

<https://www.facebook.com/FranceVictimes/>

<https://twitter.com/FranceVictimes>

Contact Presse : Olivia Mons 06 15 51 18 43 – communication@inavem.org